

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 juin 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 20 juin 2013

Publié le 28 juin 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

SCRUTIN : POUR : 81

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	Mme Elizabeth REVEL	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Lê-Chinh AVENA	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
M. Didier MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	M. Jean DUBUET
M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER	M. Patrick ORSOLA
M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT	Mme Michèle CHALLAUX
M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA	Mme Françoise VANNIER-PETIT.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Patrick CHAPUIS	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Louise BORSATO	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Rémi DELATTE	M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN
	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Françoise EHRE pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : DEPLACEMENTS

Commission intercommunale d'accessibilité - rapport annuel au Préfet

L'année 2012 a connu, comme jamais auparavant, l'amélioration de l'accessibilité des transports par la mise en oeuvre des deux lignes de tramway.

Les associations oeuvrant pour les personnes handicapées, ont souhaité appréhender le matériel, les équipements et l'organisation des lieux avant la mise en exploitation. La Commission Intercommunale d'Accessibilité a décidé de répondre à leurs attentes.

Le compte-rendu des travaux de la Commission est consigné dans le projet de rapport annuel à transmettre au Préfet du Département, au Président du Conseil Général, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le rapport annuel 2012 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, tel qu'annexé.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

RAPPORT ANNÉE 2012

Le Conseil de Communauté au cours de sa séance du 10 avril 2008 a fixé la nouvelle composition de la Commission intercommunale d'accessibilité du Grand Dijon comme suit :

Représentants du Grand Dijon			
1 – Monsieur François REBSAMEN, Président			
2 – Monsieur Patrick MOREAU, Président en l'absence de M. REBSAMEN			
3 – Monsieur Jean ESMONIN			
4 – Monsieur André GERVAIS			
5 – Monsieur Gilbert MENUT			
6 – Madame Catherine HERVIEU			
7 – Madame Françoise TENENBAUM			
Associations, bailleurs sociaux, autres organismes *		Représentants	
1	Direction Départementale des Territoires	Monsieur	Jean-Luc LINARD
2	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)	Madame	Francette MEYNARD
3	Ordre des Architectes de Bourgogne	Monsieur	Thierry CORNU
4	Fédération Nationale des Usagers des Transports Bourgogne (FNAUT)	Monsieur	Alain MORINO-ROS
5	Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI)	Monsieur	Madame MILIEU
6	Association Nationale pour l'Intégration des Handicapés Moteurs (ANPIHM)	Monsieur	Monsieur ASSANTE
7	Association des Paralysés de France (APF)	Monsieur	Bruno AUBERTIN Suppléante : Laëtitia PETITJEAN
8	Association Valentin Haüy (AVH)	Madame	Marie-Claude BRENOT
9	Comité pour le Droit au Travail des Handicapés et l'Egalité des Droits (CDTHED)	Monsieur	Roland CORDIER
10	Trisomie 21 Côte d'Or	Madame	Geneviève ZIMMER
11	Union Nationale des Amis et Familles de Malades (UNAFAM)	Monsieur	Francis JAN
12	Les Yeux en Promenade	Madame	Dominique BERTUCAT
13	Association pour Adultes et Jeunes Handicapés 21 (APAJH 21)	Madame	Françoise LANDRY
14	DIJON HABITAT	Monsieur	Jean-Pierre PIROCCA
15	ORVITIS	Monsieur	Michel PATOIS
16	NEOLIA	Monsieur	François WEIL
17	VILLEO	Monsieur	Emmanuel PICARD
18	SCIC Habitat Bourgogne	Madame	Agnès NEVEU
19	ICF Habitat	Monsieur	Denis MOGIS
20	ADOMA	Madame	Roselyne SIMEON

* : ce tableau tient compte des modifications intervenues depuis avril 2008 : changement de dénomination des organismes,...

En 2012, les travaux de la Commission Intercommunale d'Accessibilité ont porté sur la présentation

d'une rame de tramway à quai et la découverte d'une station en situation réelle, de façon à appréhender le matériel, les équipements et l'organisation des lieux avant la mise en exploitation. Ainsi, les représentants des associations ont pu assurer une fonction de "relais" auprès de leurs adhérents, de façon à les aider à mieux préparer l'utilisation de ce nouveau mode de transport avec ses aménagements spécifiques.

Ces travaux sont consignés dans le compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2012 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité figurant ci-après.

A noter aussi qu'en fin d'année 2012, les deux premiers bus hybrides sont arrivés : l'un standard , l'autre articulé (au total, la commande porte sur 41 bus standards hybrides et 61 bus articulés hybrides). Ces bus ont été particulièrement étudiés pour être accessibles (plancher bas, rampe d'accès, agenouillement aux arrêts,...). Un rendez-vous a été fixé avec la Commission Intercommunale, pour qu'elle puisse les découvrir en début d'année 2013 avant leur mise en exploitation prévue au printemps.



COMPTE RENDU DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

Séance du 10 juillet 2012

Présentation d'une rame et d'une station tramway aux associations oeuvrant en faveur des personnes à mobilité réduite

L'ensemble des membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées ont été conviés à la présentation d'une station et d'une rame de tramway.

Etaient présents :

Elus du Grand Dijon : Vice-Président Accessibilité et Handicap Vice-Présidente Modes de déplacements doux et alternatifs Conseiller délégué au TCSP	Patrick MOREAU Catherine HERVIEU André GERVAIS
Techniciens du Grand Dijon	Madame GHERSALLAH Madame TRANCHANT Monsieur BUATOIS
Exploitants Keolis Dijon	Monsieur D'HARCOURT Monsieur DOS SANTOS Monsieur ESTIGNARD Monsieur SOLEIL
Ville de Dijon – Pôle Handicap	Madame BERTUCAT Madame KARYM
D.D.T	Monsieur MARTELLI
FNAUT Bourgogne	Monsieur MORINO-ROS
A.P.F	Monsieur AUBERTIN + accomp.
A.V.H	Monsieur BERLY Madame BRENOT Monsieur CABRERA Monsieur et Madame JACOB Monsieur PICARDAT Monsieur RAME Monsieur REUET Madame ROSSIGNOL Monsieur et Madame SALVIN
Trisomie 21 Côte d'Or	Madame ZIMMER
A.P.A.J.H. 21	Monsieur et Madame THIARD
C.D.T.H.E.D.	Monsieur et Madame CORDIER Madame NOIR Madame VAILLAUT
Les Yeux en Promenade	Madame GERRIET Madame VASSE Monsieur MORTUREUX

Le rendez vous était donné à 14h00 à la station « GODRANS ». Une rame s'est placée à quai, permettant aux personnes présentes d'appréhender :

- l'accès à la station,
- l'arrivée de la rame en station,
- l'entrée dans la rame,
- l'aménagement et les équipements même de la rame.

Monsieur GERVAIS précise que cette rencontre, ayant été demandée par les associations avant la mise en service complète du tramway, certains aménagements ne sont, de fait, pas totalement finalisés (mobilier urbain, enrobés définitifs, équipements billettiques...).

De la même manière, la plupart des équipements destinés principalement aux personnes atteintes d'un handicap ne sont pas tous encore installés ou en fonctionnement :

- les bandes podotactiles à proximité des traversées piétonnes et du nez de quai
- les repères podotactiles indiquant l'emplacement des portes du tram
- les écrans d'information des stations et leur déclinaison sonore
- les écrans à bord des rames et leur déclinaison sonore
- les repères podotactiles sous les panneaux de début de quai à l'attention des non-voyants.

Malgré cela, les personnes présentes ont pu découvrir l'accès à la rame, le fonctionnement de l'ouverture et de la fermeture des portes, l'emplacement dédié aux fauteuils roulants, les places assises dédiées aux personnes à mobilité réduite (sièges bas de couleur vert anis), le positionnement des valideurs (non installés encore, mais repérés grâce aux câblages en attente)...

Plusieurs remarques ou questions ont été posées lors de cette rencontre :

Comment les personnes non-voyantes peuvent-elles savoir que la rame rentre en station :

Même s'il est en traction électrique, le tramway fait tout de même un peu de bruit (frottement des roues sur les rails,...), par ailleurs le conducteur conduisant « à vue » indique son approche en station grâce au « gong piéton », que les dijonnais connaissent bien maintenant (avant la mise en exploitation : essais des rames avec formation des traminots).

Le conducteur ré-enclenche le « gong piéton » aussi à son départ de station ; et ce dans l'objectif d'alerter les piétons encore en station pour qu'ils s'éloignent de la rame, et de prévenir les personnes souhaitant effectuer une traversée de voie au niveau des passages piétons.

L'ouverture des portes est –elle automatique ?

L'arrêt de la rame est systématique à chaque station du tramway, par contre l'ouverture des portes n'est pas systématique. Les portes s'ouvrent individuellement.

Pour cela, les usagers doivent actionner le bouton situé à même la porte (intérieur/extérieur), celle-ci restera ouverte environ 7 secondes.

A noter qu'il existe une double sécurité pour le maintien des portes ouvertes en cas de besoin : une cellule à 20 cm du sol détecte un obstacle dans l'embrasure de la porte ; et les portes sont munies d'un bord sensible, qui leur permet de se rouvrir en cas de pression sur ces bords.

Pour les personnes en fauteuil roulant ou toute autres personnes ayant du mal à se mouvoir, elles pourront alerter le conducteur de leur volonté de descendre grâce à un bouton bleu dédié, et situé à proximité de l'emplacement réservé aux PMR.

Ce bouton activé, il alertera le conducteur qui pourra ainsi redoubler de vigilance et si nécessaire maintenir les portes ouvertes.

Il est précisé que le conducteur peut de lui-même forcer une ouverture ou fermeture de porte, dans ce dernier cas, un signal sonore avertit de la fermeture de la porte.

Sur les quais, un repère visuel et podotactile indiquera l'emplacement des portes accessibles de la rame (les portes sont louvoyantes pour dégager un maximum d'espace). Les personnes pourront ainsi se positionner à proximité en attendant le véhicule.

A quoi correspond l'appel d'urgence ? Sera-t-il possible de préciser son fonctionnement pour les personnes aveugles ?

Dans la rame, à proximité des portes, il existe en effet un bouton d'appel d'urgence. Lorsque celui-ci est activé, il établit une liaison sonore avec le conducteur de la rame. En cas de nécessité, celui-ci peut ainsi alerter le PC de régulation ou toutes personnes habilitées à intervenir.

Actuellement, une information visuelle est présente à proximité de ce bouton. La possibilité de pouvoir repérer ce bouton de manière tactile, sera étudiée.

Il est précisé par ailleurs qu'un système d'appel d'urgence est aussi prévu sur chacun des quais. Il permettra une liaison en direct avec le PC de régulation de Divia.

L'information sonore sera-t-elle systématique ?

Sur les quais, il n'y aura pas d'annonce sonore systématique informant de l'arrivée prochaine d'un tramway. Néanmoins, et sur le même principe que les Bornes d'Information Voyageur présentes à certains arrêts de bus, les écrans des stations pourront décliner l'information de manière sonore grâce à une télécommande (la même que pour les bus et pour les feux tricolores de la Ville de Dijon). Le prochain passage du tram sera indiqué, ainsi que la ligne et la direction.

A bord des rames, l'information sonore sera systématique, en indiquant la prochaine station desservie. Cette information sonore précisera par la même occasion lorsque l'ouverture des portes s'effectue sur la gauche dans le sens de la marche, ce qui sera nécessaire pour les stations dotées d'un quai central, telles que : « Carraz », « Bourroches », « Jaurès », « 1^{er} mai » et « Monge ».

Messieurs MOREAU et GERVAIS, ainsi que Madame HERVIEU, remercient les participants d'être venus découvrir le tramway et ses aménagements associés.



Début de station avec passage piétons, et pente progressive de quai



Quai avec bandes podotactiles



Equipements de station



Portes louvoyantes permettant d'accéder à l'Espace Fauteuil Roulant



Espace Fauteuil Roulant



Bouton Fauteuil Roulant, bleu sur fond jaune, pour avertir le conducteur de la volonté de descendre



Portes à la sortie de l'espace Fauteuil Roulant



Portes avec cellules détectant la présence, et bords sensibles



Ecriteau indiquant les places réservées en priorité aux Personnes à Mobilité Réduite



Places destinées en priorité aux PMR (couleur vert anis)



Dispositif d'appel d'urgence, établissant la liaison sonore avec le conducteur



Ecrans d'information voyageurs



Agencement de l'habitacle



Grande luminosité grâce aux larges baies vitrées et au plafond spécialement conçu (éclairage, renvoi de la lumière,...)